Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 095-219500113-20261113-2026_44-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-44 :
Fongibilité des crédits sur le budget 2027

L'an deux mil vingt-six, le 13 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Véronique NOBLE et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers
•**Personnes excusées :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pourvoir à Madame Martine SOREL), Madame Sylvie LEFRANÇOIS (pourvoir à Monsieur Mario LESAGE), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Mario LESAGE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-44 : Fongibilité des crédits sur le budget 2027

VU la délibération n°2022-49 en date du 28 octobre 2022 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de l'exercice 2026 de chaque section ;
- **DE VALIDER** l'application de ces dispositions pour le budget communal soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Fait à Ambleville, le 13 NOV. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AMBLEVILLE 95 (Val d'Oise)

Martine SOREL

Le secrétaire de séance

Mario LESAGE